LES GRÈVES

A WATTRELOS

Chez les fileurs

La grève de l'établissement Leclercq-Dupire dure toujours et menace de s'étendre aux ouvriers de la filature. Des incidents s'étant produits durant la journée de vendredi, des renforts de gendarmerie ont été demandés samedi à la première heure, afin de parer aux événements graves que seul toujours a redouter dans ces périodes d'effervescence.

Comme les communications télégraphiques et téléphoniques n'étaient pas assurées en raison du conflit des agents des postes, M. le capitaine Lacri a dû transmettre ses ordres aux diverses brigades de sa capitainerie par voie de fer au moyen d'estafettes.

Dans l'après-midi tout s'est effectué se troubleit réuni sur les lieux et les instructions étaient données immédiatement en prévision des troubles.

ROUBAIX

Bulletin textile

Les robiers s'occupent activement du lancement de la saison hiver 1910. Ainsi que nous l'avions prévu, les genres amazone et travers avec brodeuses sur lisières pour la garniture, sont très appréciés de la clientèle. Les effets de côte cheval sont assez beaucoup demandés, et ne pouvant pas entrer dans un certain succès aussi bien au lainage qu'en fantaisie.

Chez les drapiers, on se montre généralement assez satisfait des affaires, bien que l'hiver soit toujours très difficile à faire pour Roubaix. L'échantillonnage d'été est activement poussé ; en dehors des articles grisaille, le doublé à doublé et fil doit nous avoir déjà parlé du combiné beaucoup de petites rayures en noir et blanc pour complets ; à première vue, cela paraîtra peut-être un peu risqué, mais il paraît que ce sera la grande mode pour l'été 1910 ; on verra même déjà un peu de ces nouveautés au cours de cet hiver.

Dans le commerce des laines, les affaires continuent à être très actives ; au marché à terme, les cours ont un peu fléchi, mais rien n'indique la baisse réelle, au contraire, d'autant plus que le stock en peigné est presque nul.

Y. De L.

LES VOLS

Dans la nuit de 15 au 16 courant, un malfaiteur inconnu a dérobé, au préjudice de Beya Jean, propriétaire, rue des Fossés, 20 bis, un bœuf pesant 25 kilos et valant quarante francs.

— Dans un estaminet inhabité situé au 127 bis de la rue du Coq-Français, il a été dérobé quatre chaises cannées et un bout de tuyau en plomb, le tout ayant une valeur de quinze francs. Ces objets sont la propriété de M. Melle-Gudenne, brasseur à Lannoy.

— Des malfaiteurs se sont introduits, pendant la nuit, chez M. J.-B. Leclercq, entrepreneur, rue de Tilleul, 172, après avoir arrisé deux planches. Réveillé par une voisine, M. Leclercq s'est levé et a mis les malfaiteurs en fuite.

— La police a mis en état d'arrestation le nommé Léopold Lelièvre, 25 ans, demeurant rue de Lannoy, 604, inculpé de s'être introduit avec escalade et effraction chez M. Vanwelde, cabaretier, rue Vauchodonnez, 85, et d'avoir dérobé une somme de 62 fr. 90 et 67 jetons de pains.

— Un inconnu s'est introduit, à l'aide d'effraction, dans le bureau du tissage Lerleron et Blas, rue de Bavai, et a dérobé une somme de 52 francs.

C'EST DEFENDU

En exécution de l'arrêté municipal en date du 19 février 1909, contravention pour tenue de maison de passe a été dressée contre les nommées : Regis Marie, 35 ans, cabaretière, rue Blanchemaille, 106 ; Decroix Estelle, 32 ans, et Jenson Julie, 25 ans, cabaretières, associées, rue de l'Alma, 62.

Lundi 22, à 8 heures, aux Galeries Lilloises. Bas fil noir ou cuir, botte à jour, meilles cousées, valant 1,50, vendues 1 franc la paire.

5639

EXPULSE

Vanfietoren Joseph, 23 ans, journalier, demeurant rue Basse-Masure, 48, a été arrêté chez lui par l'agent Wième, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

FUNÉRAILLES DE M. LE DOCTEUR BOLE, MÉDECIN LEGISTE

L'abondance des matières, nous ayant obligés à notre grand regret, de ne pas publier les discours prononcés à l'occasion des funérailles civiles de M. le docteur Bole dans notre précédent numéro, nous nous faisons un devoir de les reproduire aujourd'hui.

Discours de M. le docteur Barlet

Mesdames, Messieurs,

Je viens remplir un pénible devoir, et adresser un dernier adieu à notre regretté confrère et ami Emile Bole, né à Lille, en 1864. Elève de l'Université officielle de Lille, il y conquit successivement le diplôme de pharmacien de 1re classe en 1889, la licence ès-sciences et le doctorat en médecine en 1892. Lauréat des facultés de médecine et des sciences, il se destinait au professorat des facultés de médecine, le côté pécuniaire l'obligeant à rebrousser chemin.

Il était l'auteur d'un ouvrage sur les premiers soins à donner aux blessés, pour lequel il reçut une récompense du ministère de l'Instruction publique.

Mon cher Bole, nous avons tous su apprécier l'aménité de ton caractère, la bienveillance de ton commerce, la sympathie qui te inspirait à tous ceux qui l'approchaient. Muni d'une grande foi et de caractère et d'indépendance, tu te dévouais à tout, aidé de la digne compagne, pour élever tes enfants et continuer tes études, subir bien des privations et tourner la plus grande somme possible de travail.

Tu es au le frayer un chemin hérissé de toutes sortes de difficultés ; cette appréciée à la juste valeur les emplois officiels le sont venus, le clientèle, les honneurs également. Le travail considérable que tout le vie, tu as dû fournir pour faire face à toutes les exigences, est sûr tu as pourtant bien doué. La maladie que tu ne supportais, en abégée, est venue terrasser, bien sûre pour tes amis, les clients, la compagnie bien aimée, la fille et tes fils au début de ses études médicales. Celui-ci s'inspirera de l'opiniâtreté de ton labeur pour venir reprendre la place vide pour nous tous et continuer les brillantes qualités professionnelles, la droite conservation qu'il puisse apporter à ta veuve.

Je salue pour la dernière fois, la contrée et l'ami de nous tous.

Mon cher Bole, adieu.

Discours de M. Lecquemen

Messieurs,

J'éprouve une émotion pénible en prenant la parole sur cette tombe, si prématurément et si brutalement ouverte. La mort impitoyable, cette écrivite et aveugle fauchesse, frappe à coups redoublés dans les rangs de la délégation cantonale de Roubaix.

Après Clément Durant, Charles Junker ; après Charles Junker, le docteur Bole. En un an, trois victimes. A peine une tombe est-elle fermée, à peine les regrets commencent-ils à s'atténuer, qu'un nouveau deuil surgit et vient rouvrir la tristesse dans notre grande famille !

Je n'oublierai pas, Messieurs, de vous retracer la carrière de l'éminent praticien que lui le docteur E. Bole. Un de ses confrères mieux placé pour apprécier les mérites du médecin, vient de mettre en relief ses brillantes qualités et la perte que fait en lui la ville de Roubaix.

Mon rôle se bornera à vous rappeler les services qu'il a rendus à la cause de l'enseignement primaire.

De 1894 à installation à Roubaix, le docteur Bole fit moitié à un cabinet indépendant et, malgré la guerre que lui faisait la réaction, ne cachait pas ses idées franchement républicaines. Ce fut même un militant.

Esprit libre, passant tout au crible de la raison, il ne croyait pas aux dogmes.

Rien d'étonnant à ce que, dans ces conditions, il ne se désintéressât pas de l'instruction donnée aux enfants. Il estimait que le médecin des instituteurs doit se borner à enseigner des choses pratiques, à exercer le jugement des élèves, à les habituer à examiner avant d'admettre, à développer leur intelligence, sans se préoccuper des diverses croyances religieuses, dont l'étude n'est pas de leur compétence.

L'école laïque seule lui paraissait offrir des qualités d'enseignement et lui présenter des garanties de bon fonctionnement pour cela.

Comme conséquence, il obtenait par dans des conférences pédagogiques qui furent très appréciées des familles et lui attirèrent l'estime universelle.

En 1902, le conseil départemental le nomma délégué cantonal. Aussitôt en fonctions, il se montra plein de zèle et de dévouement, visitant avec rapidité les écoles dont il se révélait les état intime, recherchant les améliorations utiles, félicitant aux maîtres et aux maîtresses, l'encouragement de leur tâche par les conseils et les encouragements qu'il prodiguait aux élèves.

En 1906, ses collègues le choisirent comme délégué du canton Nord et, l'an dernier, le gouvernement de la République lui accordait le rang d'officier de l'Instruction publique, faisant récompense de lui mieux mérité.

Tel fut Phomme, au point de vue des services rendus à l'enseignement primaire, que nous avons perdu. Nous, représentant, et lui même représentant, qui restera longtemps parmi nous, et que, durant bien des années, nos écoles auraient aimées l'appui de sa grande expérience et de son autorité dévouement. Mais il avait trop contribué au bien-être des autres, il avait trop souvent aux besoins de ses concitoyens, il a pas ménagé aux soins et à oublié que l'effort humain a une limite. La faiblesse vient qu'il disparaisse en pleine jeunesse, à la fleur de l'âge, à 44 ans. C'est une grande perte pour nos écoles laïques, c'est une grande perte pour ses collègues. Aussi vous nous avons entendu attendre et nous le pleurons.

Et ma pauvre femme et ses pauvres enfants ! Que leur dire pour atténuer la douleur que leur cause un pareil coup de foudre ? Elle est de celles que le temps seul peut adoucir. Si tous ces hommages rendus à leur cher défunt, si celle-ci trouve un réconfort et si recueillie venue pour lui donner une dernière marque de respect et de regret, leur démontrent plus encore, si possible, l'immensité de leur perte ; de leur prouvent aussi que le prêtre aimé de tous, que leur deuil est un deuil public, dans doute la vérité ; plus, ils ne l'entendront plus dans ces rares matinée de loisir, charmer le foyer familial par les fleurs et spirituelles nouvelles dont il avait le secret, mais du moins du moins le souvenir de bienfaits accomplis et le respect universel du nom.

Maintenant que tout est fini, mon cher collègue, dormez tranquillement votre dernier sommeil. Si vous vous a été ouverte, elle a été utile et bien remplie.

Adieu cher Bole, au nom de tous vous envoie de la Délégation Cantonale, au nom mon personnel.

Adieu ! adieu !

Discours de M Henry Dreyfus

Au nom d'une vieille amitié dont la mort seule a pu briser les liens, je viens à venir rendre aujourd'hui les derniers hommages à mon regretté ami Emile Bole.

Des paroles plus autorisées que la mienne ont pu vous énumérer, Messieurs, toutes les étapes de la vie de notre pauvre ami, mais personne plus que moi ne saurait vous dire combien les profonds Lorin chagrin en apprenant sa brusque disparition qui le ravit si cruellement à l'affection de tous les siens.

J'ai pu, pendant de longues années, apprécier tous les charmes de sa société, sa sensibilité, sa douceur et la bonté dont son visage portait l'empreinte, son intelligence fine et appréciée, son bon cœur, sa charité inépuisable, qui ne s'est jamais démentie en aucune circonstance.

Par ses persévérances et ses capacités remarquables, il est gravir tous les échelons de sa carrière. A peine arrivé à une situation en rapport avec ses mérites, il meurt sur la brèche, victime de son devoir, ayant préféré négliger sa santé plutôt que d'abandonner ses malades auxquels il prodiguait en toutes circonstances, ses soins les plus dévoués et les plus affectueux.

Il pratique la charité dans toute l'acception du mot, estimant que les malheureux pouvaient toujours compter sur lui ; généreux et patriote avec les humbles, se sollicitude ne leur fit jamais défaut.

Fidèle de tous les détours d'arrêts toujours droit devant lui, et dans les délicates tâches qu'il avait à remplir il a écoutés jamais que la voix de sa conscience : il est toujours le courage de son opinion, tout en sachant respecter celle des autres ; et il fit toujours loyalement et en bon et honnête homme.

Ces yeux s'illuminaient quand il parlait de son épouse adorée, de ses fille chérie et de son fils sur lequel il fondait, à juste titre, les plus certaines espérances et dont les brillants succès d'étudiant le remplissaient d'un légitime orgueil. Combien je compatis à leur douleur profonde en pensant à cet époux admirable et ce père sublime. qu'une mort si brutale arrache à tous les siens.

La présence de tous ceux qui sont ici aujourd'hui prouve surabondamment l'estime universelle dont il était entouré et tous nous nous inclinons respectueusement devant la foule de ces hommes de bien, qui laissera à Roubaix un souvenir inoubliable.

Au nom de tous ses amis en général, et en mon nom en particulier, j'adresse, avec le plus vive émotion et la douleur la plus profonde, un dernier adieu à mon meilleur ami, à mon cher ami le Bole.

Repose en paix du sommeil éternel. Adieu, mon cher ami, adieu !

Madame Bole, Monsieur André Bole, Mademoiselle Madeleine Bole et leur famille s'excusent auprès de leurs nombreux amis de ne pouvoir répondre individuellement aux auditeurs de cartes de condoléances qu'ils ont reçues à l'occasion de la mort de Monsieur Bole et les prient de vouloir bien agréer l'expression de leur profonde gratitude pour les témoignages de vive sympathie qu'ils leur ont prodigués dans ces douloureuses circonstances.

COMMISSION SANITAIRE

Séance du 18 mars, présidence, M. le Dr Derville, secrétaire M. Demora. Présente : MM le Dr Batrille, Rivière, Robert.

Procès-verbal de la séance du 5 mars est adopté. M. est donné lecture d'une lettre signée d'un habitant de Toufflers qui signale l'insalubrité d'une maison dans cette commune. La commission va prier M. le maire de la dite commune de faire procéder à une enquête sur les faits signalés et à lui faire connaître la suite qui aura donnée à cette affaire.

Une lettre émanant d'un habitant de Roubaix s'agissant des faits qui se sont pas du domaine de l'hygiène sera envoyée à M. le maire de Roubaix.

Une plainte d'un habitant de la rue Carnot, à Wattrelos, est envoyée au maire de cette ville. La procédure habituelle sera suivie.

Par application de la procédure de l'article 32 de la loi du 15 février 1902, est comparu :

Mlle Cordonnier et M. Vandenbecke au sujet de l'insalubrité résultant de l'humidité d'un mur mitoyen. Ces deux intéressés ont reçu le souvenir de la bienfaisante accomplie et le respect universel de son nom.

Maintenant que tout est fini, mon cher collègue, dormez tranquillement votre dernier sommeil. Si vous vous a été ouverte, elle a été utile et bien remplie.

Adieu cher Bole, au nom de tous vous envoie de la Délégation Cantonale, au nom mon personnel.

Adieu ! adieu !

Discours de M Henry Dreyfus

Au nom d'une vieille amitié dont la mort seule a pu briser les liens, je viens à venir rendre aujourd'hui les derniers hommages à mon regretté ami Emile Bole.

Des paroles plus autorisées que la mienne ont pu vous énumérer, Messieurs, toutes les étapes de la vie de notre pauvre ami, mais personne plus que moi ne saurait vous dire combien les profonds Lorin chagrin en apprenant sa brusque disparition qui le ravit si cruellement à l'affection de tous les siens.

J'ai pu, pendant de longues années, apprécier tous les charmes de sa société, sa sensibilité, sa douceur et la bonté dont son visage portait l'empreinte, son intelligence fine et appréciée, son bon cœur, sa charité inépuisable, qui ne s'est jamais démentie en aucune circonstance.

Par ses persévérances et ses capacités remarquables, il est gravir tous les échelons de sa carrière. A peine arrivé à une situation en rapport avec ses mérites, il meurt sur la brèche, victime de son devoir, ayant préféré négliger sa santé plutôt que d'abandonner ses malades auxquels il prodiguait en toutes circonstances, ses soins les plus dévoués et les plus affectueux.

Il pratique la charité dans toute l'acception du mot, estimant que les malheureux pouvaient toujours compter sur lui ; généreux et patriote avec les humbles, sa sollicitude ne leur fit jamais défaut.

Fidèle de tous les détours d'arrêts toujours droit devant lui, et dans les délicates tâches qu'il avait à remplir il a écoutés jamais que la voix de sa conscience : il est toujours le courage de son opinion, tout en sachant respecter celle des autres ; et il fit toujours loyalement et en bon et honnête homme.

Ces yeux s'illuminaient quand il parlait de son épouse adorée, de ses fille chérie et de son fils sur lequel il fondait, à juste titre, les plus certaines espérances et dont les brillants succès d'étudiant le remplissaient d'un légitime orgueil. Combien je compatis à leur douleur profonde en pensant à cet époux admirable et ce père sublime. qu'une mort si brutale arrache à tous les siens.

La présence de tous ceux qui sont ici aujourd'hui prouve surabondamment l'estime universelle dont il était entouré et tous nous nous inclinons respectueusement devant la foule de ces hommes de bien, qui laissera à Roubaix un souvenir inoubliable.

Au nom de tous ses amis en général, et en mon nom en particulier, j'adresse, avec le plus vive émotion et la douleur la plus profonde, un dernier adieu à mon meilleur ami, à mon cher ami le Bole.

Repose en paix du sommeil éternel. Adieu, mon cher ami, adieu !

Madame Bole, Monsieur André Bole, Mademoiselle Madeleine Bole et leur famille s'excusent auprès de leurs nombreux amis de ne pouvoir répondre individuellement aux auditeurs de cartes de condoléances qu'ils ont reçues à l'occasion de la mort de Monsieur Bole et les prient de vouloir bien agréer l'expression de leur profonde gratitude pour les témoignages de vive sympathie qu'ils leur ont prodigués dans ces douloureuses circonstances.

COMMISSION SANITAIRE

Séance du 18 mars, présidence, M. le Dr Derville, secrétaire M. Demora. Présente : MM le Dr Batrille, Rivière, Robert.

Procès-verbal de la séance du 5 mars est adopté. M. est donné lecture d'une lettre signée d'un habitant de Toufflers qui signale l'insalubrité d'une maison dans cette commune. La commission va prier M. le maire de la dite commune de faire procéder à une enquête sur les faits signalés et à lui faire connaître la suite qui aura donnée à cette affaire.

Une lettre émanant d'un habitant de Roubaix s'agissant des faits qui se sont pas du domaine de l'hygiène sera envoyée à M. le maire de Roubaix.

Une plainte d'un habitant de la rue Carnot, à Wattrelos, est envoyée au maire de cette ville. La procédure habituelle sera suivie.

Par application de la procédure de l'article 32 de la loi du 15 février 1902, est comparu :

Mlle Cordonnier et M. Vandenbecke au sujet de l'insalubrité résultant de l'humidité d'un mur mitoyen. Ces deux intéressés ont reçu le souvenir de la bienfaisante accomplie et le respect universel de son nom.

M. Lagrenne se présente pour M. Lefebvre, il lui être dispensé d'exécuter les travaux ordonnés, la commission fixe à un mois le délai d'exécution.

M. Prat est représenté par M. Duthy qui indique les travaux exécutés, ceux qui restent à faire devront être faits le délai de un mois.

M. Bale présente le plan des travaux qu'il doit faire exécuter dans les maisons sises boulevard de Paris. Le délai d'exécution est fixé à un mois.

M. Cromphouck ne s'étant pas présenté, les conclusions du rapport du maire indiquant les travaux à exécuter à ses propriétés rue Frankhal sont adoptées et le délai d'exécution fixé à un mois.

M. Demora est chargé du rapport d'enquête sur l'installation d'une tuerie à Toufflers.

M. Derville donne lecture d'un rapport qui conclut à un avis favorable pour l'établissement d'une tuerie-étable à Wattrelos, la commission adopte les conclusions du rapporteur.

M. Rivière donne lecture d'un rapport concernant l'installation d'une fabrique de gélatine à Croix, rue Jacquard, la commission donnera son avis au préfet de Paris, au fin d'une enquête à faire la place.

Différents dossiers sont renvoyés à la séance du 8 avril, à 5 h. ½.

Grillage rouge fil de fer : demander tarif aux Galeries Lilloises. 5647

CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE

Voici le programme de l'exercice musical qui sera donné aujourd'hui dimanche 21 mars 1909 à 11 heures ½, dans la salle du Conservatoire :

1. Ouverture d'Euryanthe, Weber. Orchestre. 2. Scherzo n° 4 en si mineur, pour piano, Chopin, Mlle Madeleine Verschingel, élève de M. Sauer. 3. Stances de Sapho, Gounod, Mlle Hélène Fontaine, élève de Mme Loretta ; 4. Adagio et Canzonetta du Concerto Romantique, pour violon, B. Godard, M. Maurice Bergye, élève de M. Leclerc ; 5. Larghetto, pour clarinette, Spohr, M. Léon Fauconi, élève de M. Paul Fournier ; 6. Air Concerto, pour violoncelle, Goltermann, M. Camille Delabelle, élève de M. J. Bacquart ; 7. IV Solo, pour cornet à pistons, Maury, M. Emile Rousseau, élève de M. Ch. Montigny ; 8. Andantino du Concerto, pour alto, Hans Sitt, M. Cyrille Plamhart, élève de M. Vandervelden ; 9. Air de Sigurd (La Bruit des Chants d'étient), Reyer M. Marcel L'Herbier, élève de M. L. Agnus.

L'orchestre sous la direction de M. I. Kosrul. Le piano d'accompagnement sera tenu par Mlle Gabrielle Lacomie.

Hélianthis d'Or Savon royal, désigné par Turcie. Pharmacie, parfumerie, teinturerie Victor Vandenbe.

SYNDICAT DES CARABETIERS ET PÊCHEURS DE POISSONS DE ROUBAIX ET SES CANTONS

L'assemblée générale extraordinaire aura lieu le vendredi 26 mars, à 8 heures du soir, salle Fontaine, 17, Grande-Rue. Ordre du jour : Compte rendu de la réunion fédérale. Divers de la boucle. Adhésion au mouvement de protestation.

Suivant la composition des commissaires du syndicat coutumier :

Commission administrative : MM Dubus Alphonse, président, Grande-Rue, 277, Félix Lonin, vice-président, place de la Liberté, 10, Gaston Chauvel, rue de l'Epeule, 145, Cooper, Charles, secrétaire, rue de Condé, 7 ; Decrite Alphonse, trésorier-adjoint, rue du Tilleul, 243, Cornil Victor, rapporteur, rue de la Barbe-d'Or, 86, Vanherpe Pierre, syndic, rue Nain, 8, Dupuis Jules, id., rue de Lannoy, 190, Delannoy Adolphe, secrétaire général, rue Fourroy, 58, Cesary Joseph, secrétaire, rue Boucaud, Renard Alexandre, rue du Collège, 121, Leman Alphonse, rue de Lannoy, 63, Brifeul Alfred, Grande-Rue, 137, Boucquillon Ovide, rue de l'Ouest, 41, Vanhoorde Théophile, quai de Calais, Morel Gustave, rue Pauvrée, 37, Vanherpe Alfred, rue du Tilleul, 329, Derick Léon, Grande-Rue, 48, Mahieu Georges, rue de la Gare, 69, Faon Charles, Grande-Rue, 84, calamistreur.

Commission de contrôle : MM Perche Arthur, rue de Lannoy, 86, Tiberlin Emile, rue de la Halle, 19, Franchomme Alfred, Grande-Rue, 247, Dumortier Alphonse, Grande-Rue, 417, Demunter Jules, rue Franklin, 136, Vanmeeden Georges, rue de la Perche, 26.

Secrétariat : Tous les jours, de 11 heures du matin à 4 heures après-midi, 28, rue Fourroy Roubaix.

1re COMMUNION

Toutes les Nouveautés de la Saison

SUR ÉTALAGES DE

FÉVRIER & Cie

74 & 76, Grande-Rue, ROUBAIX

1705

MI-CARÊME 1909

Voici la liste des chansons autorisées : Les Amis réunis du Coq-Français, société chez Dalre (au Tamarit), rue du Tilleul, chef, Les Amis du Pâté bleu chez Rutsaert, rue Marceau 52 chef. Les petits gâteaux d'Oscar, chez Mme veuve Athénas, rue de Soubise, 16 ; Inn lenen' omenslige, estaminet du Salon d'Or, rue de Soubise, 28, Les Abarqueux, chez Villasys, rue Meyrisse, 50 ; Allons chez Prosper, chez Delaqey Trouvar, rue de l'Ouest, 17 chez. Les Sans Gêne, chez Delmotte Emile, rue du Gros-Saule, Union-Force, avec les mécaniciens et mécanoïdes, estaminet du Plat d'Or, Grande-Place, 9, chez. Les Amusettes de l'Industrie, société chez Rivière, à Wasquehal. Soyons gais, fédération du bâtiment, Bourse du travail, boulevard de Belfort, 78, chez. Les Amis réunis, société chez Mme veuve Flipo, rue d'Alger, 227 ; Les pâtés marennes, chez Prévost, rue des Longues-Haies, 203. Les tons en goguette, chez Hermus, rue de l'Ommelet, 204. Gloire à la Paix, société coopérative « La Paix », boulevard de Belfort, 75, chez.

LE CARNAVAL D'ETE

Nous lisons dans *Le Cabaretier du Nord*, sous la signature de M. A. Delannoy :

« Y aura-t-il un carnaval d'été ? C'est la question que se pose la presque unanimité des commerçants, les cabaretiers en tête, naturellement.

Après la lutte des 15 centimes additionnels, il nous manquerait encore la suppression d'une fête qui doit nous aider à payer nos lourdes, trop lourdes charges !...

Il est bien question d'un concours de gymnastique, mais cela ne vaut pas le carnaval, et une fête ne doit pas en empêcher une autre, puisque, jusque maintenant, le paiement d'une patente suivant exemple, ne nous a jamais empêchés du paiement de notre seconde patente, l'unique licence.

De plus, si l'on supprime le carnaval d'été pour lui, à cause du concours de gymnastique, on devra le supprimer en 1910, pour le concours d'hiver et en 1911 pour l'Exposition.

Ce sera la mort sans phrase du carnaval, le disparition d'une source de bénéfices pour le petit commerce.

Le concours de lir, la fête de gymnastique n'attireront jamais à Roubaix autant d'étrangers que le carnaval, et pour que ces fêtes ne se nuisent pas entre elles, qu'on ne les tue pas aux saintes époques.

Pour 1911, ce sera différent. Une exposition n'a pas de sucrées sans attractions diverses. Or, quel plus beau cadre, quel plus de grandeur que une splendide carnaval d'été que l'exposition rétablirait, dans le beau parc de Barbeux ? Ce serait fabuleux.

Non, il n'y a pas d'excuse, pas même celle des difficultés budgétaires inouïes pas les 15 c. additionnel, pour la suppression du carnaval d'été.

Qu'on supprime autre chose, s'il le faut absolument, mais qu'on nous laisse le carnaval d'été. »

A L'INSTITUT SÉVIGNÉ

Hier après-midi, à quatre heures et demie, M. Bourbon, inspecteur primaire, a procédé à l'installation du Comité de patronage de l'Institut Sévigné, lequel a nommé constitué son bureau.

MI-CARÊME. — DEBITS DE BOISSONS

Les débitants de boissons sont informés à faire jouer de la musique dans leurs établissements jusqu'à 1 heure du matin le dimanche 21 mars courant.

DANS LA POLICE

Le gardien-brigadier Duplat vient de mourir après une longue maladie.

A LA ROUBAISIENNE

La société de gymnastique « La Roubaisienne » offre à ses membres donateurs, honoraires et aux familles de ses sociétaires, une grande fête qui aura lieu à l'Hippodrome le lundi 29 mars, à 8 h. du soir.

AUJOURD'HUI DIMANCHE 21 MARS 1909

Théâtre de Fontenoy. — A 8 h. ½ : « La Volonté d'Amour », « Le Pater », « Richesse et Pauvreté », la grande tournée parisienne, direction E. de Val Monca.

Grand Théâtre. — A 8 h. ½, Anna Thibaud, la célèbre chanteuse parisienne.

Salle Saint-Cécile. — De 3 à 7 h., cinéma ; à 8 h. ½, grand bal de nuit masqué.

Salle des Fêtes Rouchoul. — A 7 h. grand bal de nuit masqué.

La Fin Nationale. — Tir toute la journée pour les jeunes gens des écoles de préparation militaire.

Anciens militaires de l'armée de mer. — Réunion à 8 h. ½, café Wagner, boulevard Gambetta.

Cercle Modérément. — A 10 h., répétition de la comédie à l'étude.

Amicale de la rue des Arts. — Réunion générale mensuelle à 10 h. du matin, à l'école.

Amicale Tourcoing. — Tir de 10 à 12 h. ½ matin.

Conservatoire de musique. — A 11 h., exercice musical.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Marie Lépoutre, rue de l'Epeule, 2 bis ; Marie, id. — Oscar Wimaigues, rue Sainte-Elisabeth, cour Dournaux, 10. — Albert Degeest, rue des Fossés, 41. — Triphon Trellemans, rue de Fâte, 57. — Louis Toussaint, rue de Damain, cour Flamencourt, 6.

PUBLICATIONS DE MARIAGE. — Entre : Alfred Caplain, magasinier à Tourcoing, et Jeanne Sagodin, piqueuse, rue Faucault, 4. — Julien Veys, gérant boucher à Wattrelos, et Marie Marissal, sans profession, rue des Arts, 108. — Bernard Lefebvre, ouvrier à habit, boulevard Gambetta, 54, et Marguerite Gonin, sans profession, boulevard de Belfort, 31. — Floris Marissal, [illegible], rue des Arts, 108, et Angèle Mangé, [illegible] à Roubaix. — Fernand Lingre, [illegible] à la Madeleine, 119 et Maria Vandenbroucke, [illegible], rue de l'Alma, 204. — Alphonse Lepaut, [illegible] à Croix, rue Pierre de Roubaix, 86, et Marguerite Dumoulin, soigneuse, boulevard de Belfort, 71. — Louis Vanneuvenn, tisserand, rue du Luxembourg, 85, et Julienne Quévry, couturière, rue de Mouvaux, cour Delaille, 4. — Gustave Tourneur, [illegible] à Croix, rue de la Confédération, 82, et Aline De France, dévideuse, rue de l'Alma, 205. — Georges Hulin, domestique, rue de Tourcoing, 64 et Hélène Deghelcke, blanchisseuse, rue d'Arcole, 3. — Jean Vérhaut, tourneur en fer, rue de la Guinguette, 100, et Elisa Carrette, tisserande, rue de la Guinguette, 105. — César Scaffert, teinturier, rue de France, 116, et Pauline De Buissier, soigneuse, rue de France, cour Gustave, 1. — François Vanrenterghem, sous-ingénieur des denrées alimentaires, rue Pierre de Roubaix, 56, et Louise Boudens, piqueuse, rue Pierre de Roubaix, 56. — Désiré Gilmon, rentreur, rue d'Oran, [illegible], 147, et Zulma Vandenberbe, bobineuse, rue du Halle, 35. — Henri Ledrew, moulier en fer à Tourcoing, et Juliette Tremotte, couturière, rue Archimède, 17. — Jean Dubus, jardinier, rue de l'Epeule, cour Gervaere, 17, et Clémence Hennebique, ménagère, rue de Mouvaux, cour Verbaere, 1. — Hippolyte Foulon, dresseur de chaînes, rue Jules Deregnaucourt, 32 bis, et Marie Carlier, ménagère, rue Saint-Etienne, 3. — Emile Derrewaere, ébénistère, rue de Fleurus, 17, et Hortense Poilier, ménagère, rue d'Iéna, 16. — Alphonse Delcroix, apprêteur, rue de l'Hermitel, impasse Saint-Jean, 8, et Aurore Bétremieux, bambochoeuse, rue de Crémenil, impasse Lamartine, 8. — Noël Gilonne, [illegible] en laine, rue Duguesclin, 19 et Berthe Chrétien, bobineuse, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 5. — Ferdinand Roos, menuisier, rue du Moulinet, 25, et Clémence Depeyrier, partie, rue de l'Ouest, 17. — Jules Vandenbroucke, [illegible], rue Pile, 8, et Melvina Deplechin, doublieuse, rue de Beaurewaert, 28. — Scraphin Lepers, rattacheur à Wattrelos, et Marie Deschep, sans profession, rue d'Alger, cour Moillot, 8. — Jules Delcoux, tireur de laine, rue Pierre Motte, 58, et Marie Martinet, sage-femme, rue Pierre Motte, 45. — Henri Vandekerkhove, dessinateur en tissus, rue de la Tuilerie, 7, et Germaine Cornillon, employée de commerce, rue de Roubaix, 108. — Edmond Sauve, employé de commerce, rue de Bouvines, cour Fouilier, 4, et Jeanne Catteau, piqueuse, rue de la Potennerie, 4. — Georges Duthoit, garçon épicier, rue et impasse Turgot, 14, et Marthe Hugot, épulleuse, rue Dombasle, 58. — Henri Delrenn, mécanicien, rue Fourroy, 71, et Augusta Vandenbogaerde, servante, boulevard de Strasbourg, 39. — Oscar Etienne, domestique, rue des Arts, 76, et Victorine Delesalle, soigneuse, rue Decrême, 91. — Camille Carette, échantillonneur, rue de Bavay, 82, et Elisa Gillain, ménagère, rue Pierre de Roubaix, 130. — Louis Vitrant, canthoutier, rue de Condé, cour Hospel-Lemire, 5, et Zélia Dolez, dévideuse, rue du Tilleul, 379. — Hippolyte Desarmont, journalier, rue Lannoy, 54, et Eugénie Delaplace, encaisseuse, rue Damiens, 19. — Jean Delakoterie, journalier, rue d'Estaing, 12, et Marie Lemay, soigneuse, rue de Remy-Waert, cour Verkinder, 5. — Emile Barbe, menuisier, rue Barbe, 5, et Hélène Wortens, soigneuse, rue et impasse de la Barbe-d'Or, 3. — Gustave Roubaix, mécanicien, rue de Soubise, 8, et Marie Leclercq, soigneuse, rue Saint-André, 8. — Alfred Lecomte, cordonnier, rue de Bouvines, 22, et Hortense Lecomte, étirageuse, rue Rubens, 30. — Charles Godelaine, apprêteur, rue Colbert, 43, et Pauline Drubbelle, soigneuse, rue Colbert, 43. — Adolphe Vanmoen, mécanicien, rue Labrabère, 29, et Lemue De Prince, sans profession, rue de l'Alma, 305. — Gaston Coucke, employé d'architecte, rue de la Collège, 181, et Alphonsine Vangeleh, épicière, rue Franklin, 25. — Julien Bekaert, domestique, rue du Luxembourg, cour Warlem, 1, et Suzanne Vanhoove, employée, rue du Luxembourg, cour Warlem, 4. — Lucien Desbonnerie, représentant de commerce à Tourcoing, et Sophie Nuffs, sans profession, rue de l'Ommelet, 148. — Gustave Vant Veer, mineur à Lens, et Pétronille Tréien, ménagère à Lens. — Georges Dubois, mon [illegible], rue d'Halle 64 et Henriette Delau, couturière à Tourcoing. — Albert Aimeye, magasinier à Croix, et Reine Bréaud, photographe, rue Cugnot, 11. — Gustave Mariens, ouvrier de chaînes, rue de France, 93 et Angèle Bisrop, contre-dame à Tourcoing. — Adolphe Coets, coiffeur, rue de Solférino, 48, et Zoé Gosse, représentant à Mouvaux. — Alphonse Lepiat, receleur en fer, rue des Vélocipèdes, 15, et Estelle Vandeavaere, boîtonnière à Wasquehal. — Gustave Florin, contremaître à Roubaix, et Marina Lecomte, ourdisseuse à Tourcoing. — Adolphe Haeck, lithographe à Croix et Sylvie Feys, servante à Chéluwe.

Louis Meulemeester, peintre en bâtiments à Tourcoing, et Clémence Allemanch, couturière, rue de Solférino, 54. — Pierre Florin, mouleur, rue de Florence, 15 et Maria Carrette, visteuse à Tourcoing. — René Driol, employé de commerce à Seclin et Jeanne Jonkin, sans profession, rue de Lille, 17. — Valère Delmotte, ouvrier d'apprêt à Roubaix et Hélène Kestelyn, étirageuse à Lys. — Adolphe Hegeux, peseur, rue Linghe, 1 et Alberline Leclercq, rattacheuse, rue Linghe, 1. — Gabriel Vandenhoucke, journalier, rue des Longues Haies 305 et Philomène Ebo, peigneuse, rue Bernard, cour Fauvarque, 4. — Henri Mascart, chef de fabrication à Croix-Croix et Rosanne Brigeuil, employée de magasin à Aubryve. — Edouard Hadelette, vannier à Doual et Emilie Servais, journalière à Doual.

Mariages. — Henri Dubourg, détendeur, rue Rollin, 51 et Charlotte Canoot, blanchisseuse, rue des Récollets, 4. — François Frétier, journalier, rue Fulton, 1 et Emerance Williams, tranqueuse, rue de Mouvaux, cour Frère, 1. — Michelle Hessel, ouvrier en chaînes, rue de la Guinguette, cour Muller, 7 et Augustine Arens, gaziste, rue de la Guinguette. — Pierre Clerbout, domestique, rue de l'Epeule, 370 et Marie Drosse, lainiveuse, rue de Soubise cour Saint-Pierre, 25.

Décès. — Carlos Delporte, 70 ans, sans profession, rue de Blanchemaille. — Mathilde Van Overbeke, 86 ans, id. id. — Julie Lamahieu, 66 ans, id., id. — Jean Bourgeois, 72 ans, id., rue de Barbès. — Julie Vandermerch, 58 ans, id., rue de l'Ommelet, impasse Lamartine, 59. — Théophile Vermeulen, 68 ans, tisserand, avenue Julien-Lagache. — Jules Turck, 27 ans, id., id.

TOURCOING

EN MONTANT SUR UN WAGON

M. Edouard Démassière, homme de peine au service de Mme veuve Pouan et fils, s'est fait un effort en montant sur un wagon pour y placer une bâche. Il en est résulté un lumbago dont la guérison demandera une dizaine de jours.

LES CHUTES

Mlle Berthe Klans, 14 ans, ouvrière de MM. Lemaire-Requillart fils,